

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 6 JANVIER 2025

Délibération n°2025/01/05

Date de la convocation	30 décembre 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	18
Nombre de membres avec voix délibérative présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	2
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	1

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Denis CANTIER, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC et M. Georges VIERNE

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA, Mme Stéphanie ROY et Mme Monique SAEZ

Membres sans voix délibérative présents :

Collège des personnes publiques qualifiées :

M. Benoît CHERMANNE (CAF du Gard)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR (pouvoir à Mme POUBLANC)

Collège des familles et associations :

M. Antoine GIL (pouvoir à Mme ROSZCZKA)

Membres avec voix délibérative absents et non représentés :

Collège des familles et associations :

M. Alain BLASCO

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Membres sans voix délibérative absents et non représentés :

Collège des personnes publiques qualifiées :

Cédric PLUVINAGE et Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

Adhésion et Demande de Subvention auprès du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)

Rapporteur : Caroline ALLARY

1. Aspects juridiques

VU les STATUTS de l'EPA *Centre Social ESCAL*, et notamment son article 03

VU la circulaire DIF/DAS/DIV/DPM n° 99-153 du 9 mars 1999 relative aux réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents,

VU la circulaire interministérielle/délégation à la ville n° 2001-150 du 20 mars 2001 relative au développement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents,

VU la circulaire cabinet délégué à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées/DIF/MEN n° 2002-231 du 17 avril 2002 relative au développement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Echange, entraide et solidarité entre parents. Relations entre les familles et l'école,

VU la circulaire interministérielle n° DIF/DGAS/2B/DAIC/DGESCO/DIV/2008/361 du 11 décembre 2008 relative aux Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP),

VU la charte nationale des REAAP,

VU la charte nationale de soutien à la parentalité,

VU le référentiel national de financement par les Caf,

VU la Charte de la Laïcité de la CNAF,

VU le courrier de lancement de l'appel à projet gardois 2025, du 25 novembre 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les objectifs du volet 01, *Actions collectives d'échanges et d'entraide entre parents* :

- ✓ Permettre l'expression des parents autour de problématiques et/ou préoccupations éducatives
- ✓ Renforcer les solidarités, l'entraide et la coopération entre parents à travers des échanges de services à l'échelle d'un territoire
- ✓ Faciliter les échanges en leur permettant de partager leurs expériences, leurs difficultés, leurs questionnements relatifs à la parentalité
- ✓ Accompagner les parents afin d'affermir leur confiance et compétences parentales et les aider à acquérir de nouvelles connaissances sur la dimension de la parentalité

- ✓ Permettre de dénouer des situations problématiques et de restaurer la confiance au sein de la famille
- ✓ Prendre de la distance avec les préoccupations éducatives du quotidien
- ✓ Sensibiliser et donner des repères théoriques sur certains sujets liés à l'éducation des enfants
- ✓ Lutter contre l'isolement de certains parents
- ✓ Prévenir l'épuisement parental et de favoriser le répit parental

CONSIDERANT les objectifs du volet 02, *Activités et ateliers partagés « Parents-Enfants »* :

- ✓ Favoriser des moments privilégiés d'échange et de complicité entre l'enfant et son parent
- ✓ Permettre de nouveaux modes de relation à partir d'activités partagées
- ✓ Valoriser les rôles et compétences des parents.

CONSIDERANT les priorités de l'appel à projets 2025 :

- ✓ Recherche de la participation des pères
- ✓ Projets traitant des questions relatives à l'adolescence
- ✓ Projets en lien avec le numérique
- ✓ Couverture géographique du département favorisant le développement d'actions sur les territoires dépourvus (notamment Gard Rhodanien et Sud du Département)
- ✓ Actions itinérantes (sur les communes rurales)
- ✓ Projets couvrant des horaires atypiques (soir et week-end)
- ✓ Priorités aux projets innovants et co-construits

CONSIDERANT les missions principales du REAAP :

- ✓ La diffusion de la philosophie du REAAP auprès des nouveaux partenaires,
- ✓ L'élaboration et la proposition de formations et d'informations en partenariat avec les associations mais également avec les partenaires institutionnels,
- ✓ La mise en place d'échanges de pratiques,
- ✓ L'Accompagnement pour le montage des dossiers,
- ✓ L'appui et le conseil aux associations,
- ✓ Les rencontres avec les cadres de territoires et les travailleurs sociaux,
- ✓ La diffusion d'informations (actions ponctuelles) des adhérents du REAAP sur l'ensemble du département et « modérateur » de ces informations,
- ✓ La maintenance et l'animation d'un site internet,
- ✓ La préparation des réunions, compte rendus, rapports d'activité, documents préalables au lancement de l'appel à projets
- ✓ Les avis techniques auprès des partenaires des autres dispositifs : SDJES, PRE, FIPD, CLAS, REP, PEDT...
- ✓ Les visites sur site des structures adhérentes.

2. Eléments de contexte

Alors que plus de deux parents sur cinq estiment aujourd'hui difficile l'exercice de leur rôle, la politique de soutien à la parentalité, réaffirmée par l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale « *Dessine-moi un parent* », vise à répondre aux différentes préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement, aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières etc.

Le soutien à la parentalité s'adresse à tous les parents qui s'interrogent sur l'éducation de leurs enfants au quotidien. Dans une logique de prévention primaire universelle, c'est une composante à part entière de la politique familiale, qui s'adresse à toutes les familles, quels que soient leurs catégories socioprofessionnelles, leurs lieux de résidence, leurs compositions, leurs vulnérabilités etc.

En valorisant les parents dans leur rôle, le soutien à la parentalité contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (ruptures familiales, relations conflictuelles parents/ados, etc.). Les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité sont des actions mises en œuvre avec et pour les parents sur un territoire. Elles visent à mettre à leur disposition un ensemble de

ressources, d'informations et de services pour les accompagner dans l'éducation de leurs enfants, aux moments clés de leur vie familiale, si et quand ils en ressentent le besoin.

Depuis plus de 20 ans, le Centre Social ESCAL adhère au REAAP et a su mettre en œuvre des projets partagés et coconstruits avec familles, au sein du Comité des Parents.

Il y a lieu de renouveler les projets et actions pour l'année 2025.

3. Incidence financière

Cette action débutera en janvier 2025 et se clôturera en décembre 2025.

Les charges et produits seront inscrites au budget général 2025, dans la continuité des actions 2024.

4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'adhésion pour l'année 2025 de l'EPA Centre Social ESCAL au REAAP, avec la possibilité de renouvellement annuel ;

Article 2 : **approuve** la mise en œuvre de ce projet ;

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment l'adhésion et les dossiers de demande de subvention.

5. Annexes

1. Courrier de lancement de l'appel à projet 2025
2. Charte de REAAP
3. Charte de la Laïcité de la CAF
4. Charte nationale du Soutien à la Parentalité
5. Présentation du lancement de l'appel à projet 2025



Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

